



Refus de prêt rejeté par le notaire et l'agence immo

Par **ChatNoir_old**, le 13/11/2007 à 01:06

Suite à la signature d'un compromis de vente pour un appartement j'ai obtenu deux refus de prêt provenant de deux banques différentes portant sur le montant exact de l'achat et dans les délais prévus. Les refus ont été envoyés par LRAR au notaire et à l'agence immobilière en précisant que la condition suspensive ne s'est pas réalisée. Cependant l'agence refuse d'accepter ces refus de prêt en les considérant comme des refus de complaisance. La question est : l'agence et le notaire peuvent-ils ignorer les refus de prêt présentés et me forcer à déposer un autre dossier de prêt dans une banque de leur choix ? Merci d'avance